

Commission technique

La commission technique désire soumettre à l'assemblée générale les deux modifications suivantes :

La première concerne la tension des filières définie à l'art. II.6.2 point b)

Cet article a été ajouté l'an dernier pour répondre à une demande de l'Aspro française qui désirait ainsi se mettre à l'abri d'une exigence d'un règlement maritime.

La commission technique vous propose de supprimer cette contrainte qui n'est d'aucune utilité, en ajoutant dans les exceptions pour les plans d'eau intérieurs que la distance de la sangle au liston n'est pas limitée.

La deuxième modification proposée concerne la mesure des voiles d'avant.

La méthode utilisée aujourd'hui qui consiste à prolonger les deux bords de la voile pour trouver le point fictif d'intersection, n'est pas très précise en ce qui concerne le point de drisse.

La commission technique vous propose d'introduire une largeur de tête maximale de 40 mm et de diminuer la longueur des guindants.

Cette modification aura l'avantage d'être plus précise et plus rapide.

Art. II.5.11

b) ajouter :
et de la tête du génois et des focs déterminée ci dessous.

d) ajouter :
La tête des génois et des focs ne doit pas être plus large que 40mm

Et de modifier le plan de jauge des voiles

Génois J = 7950mm

Foc solent J = 7850mm

Tourmentin J = 5450mm